

Conseil sur les affaires générales et la politique – mars 2020

Document	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	Doc. pré. 25 de janvier 2020
Titre	Rapport sur les activités des Bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique (du premier janvier au 31 décembre 2019)	
Auteur	Bureau Permanent	
Point de l'ordre du jour	Point V	
Mandat	s.o.	
Objectif	Faire état des principales avancées réalisées en 2019 par les deux Bureaux régionaux du Bureau Permanent	
Mesure(s) à prendre	Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>	
Annexes	Annexe A : Rapport du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) Annexe B : Rapport du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)	
Document(s) connexe(s)		

I. Introduction

1. Le présent document fait état des principales activités et réalisations (rapports) des Bureaux régionaux du Bureau Permanent (BP). Les rapports respectifs des Bureaux régionaux témoignent de leurs travaux fructueux en vue d'accroître le rayonnement et la visibilité des travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), y compris grâce à la promotion des Conventions et Instruments de la HCCH dans leur région respective.
2. Les travaux des Bureaux régionaux représentent une partie intégrante des efforts de la HCCH en vue de devenir une organisation véritablement mondiale. Les présents rapports font état du rôle important qu'ils jouent, notamment en ce qu'ils contribuent à l'expansion de l'Organisation en termes de Membres, attirent de nouvelles Parties aux Conventions de la HCCH et s'engagent auprès des États qui sont déjà Parties en vue d'examiner et d'améliorer le fonctionnement des Conventions de la HCCH. Les deux Bureaux régionaux ont organisé et ont participé à divers séminaires, conférences et ateliers. Ils ont également mené des activités promotionnelles complètes et se sont engagés auprès des réseaux de parties prenantes dans ces deux régions. Ces activités se sont adressées à des Ministres, des membres du pouvoir judiciaire, des hauts fonctionnaires, des praticiens du droit, des universitaires, d'autres organisations internationales et de nombreux autres professionnels. De nombreuses parties prenantes sont ainsi devenues d'importants partisans des travaux de la HCCH. Ils assurent en outre la promotion des Conventions et Instruments de la HCCH et apportent une aide considérable en encourageant les gouvernements de leur région respective à participer plus activement aux travaux de la HCCH.
3. À partir de 2016, les informations financières relatives aux Bureaux régionaux ne sont plus mentionnées dans le présent rapport, mais dans un audit global¹.

¹ Voir « Rapport sur les contributions volontaires (du premier janvier au 31 décembre 2019) », Doc. pré. No 18 de janvier 2020 à l'attention du CAGP de mars 2020, disponible sur le site web de la HCCH, à l'adresse : < www.hcch.net >, sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

ANNEXES

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)

(Buenos Aires, Argentine)

I. Introduction

1. En 2005, le BP a mis en place un Programme spécial pour les États d'Amérique latine en réponse aux demandes visant à renforcer les travaux de la HCCH sur ce continent. Au vu des résultats concluants de ce Programme spécial et grâce à la contribution financière généreuse du Gouvernement argentin, un Bureau régional pour l'Amérique latine a pu, à terme, être établi. Une décennie plus tard, vers la fin de l'année 2015, le Bureau régional a déménagé dans ses nouveaux locaux. Ce déménagement a été rendu possible grâce à une généreuse contribution financière du Gouvernement argentin, qui a permis de financer la rénovation des locaux et d'en couvrir le loyer. Les nouveaux locaux ont permis au Bureau régional, dès 2016, de diversifier ses services, notamment grâce aux travaux de recherche, de suivi et de traduction effectués par des stagiaires.

II. Le bureau

2. Les locaux du BRALC sont situés à Buenos Aires (Argentine). Le BRALC est dirigé par un Représentant qui est assisté par une Coordinatrice juridique et du bureau à temps partiel. Tous deux sont rémunérés par le Budget de la HCCH. Le Gouvernement argentin continue à financer le bureau et les frais de fonctionnement du Bureau régional et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a généreusement offert de prendre en charge les frais de déplacement encourus. En 2019, le BRALC a accueilli un professeur invité, deux stagiaires juridiques, 13 stagiaires en traduction et six stagiaires en relations internationales.

III. Bilan : projets et activités en 2019

A. Activités de 2019

3. Fourniture d'informations : le BRALC a continué de répondre aux demandes régulières de fonctionnaires, de juges et d'universitaires en ce qui concerne la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions de la HCCH et des projets législatifs en cours. Cela a facilité une meilleure compréhension, mise en œuvre et par conséquent un meilleur fonctionnement des Conventions de la HCCH dans la région et a également renforcé l'engagement des acteurs régionaux dans les travaux de la HCCH. Le BRALC a également suivi dans la région le fonctionnement pratique des instruments de la HCCH, en identifiant les bonnes pratiques et les défis qui pourraient devoir être relevés.

4. Soutien à des projets législatifs : le BRALC a contribué régulièrement aux projets normatifs de la HCCH, notamment la négociation et l'adoption finale de la Convention HCCH de 2019 sur les jugements ainsi que le projet d'outil de navigation sur la reconnaissance des accords volontaires.

5. Renforcement du fonctionnement des Conventions relatives aux enfants : cela continue d'être une partie importante du travail du BRALC. Le BRALC a mené des consultations régulières avec les Autorités centrales et les membres du RIJH, a facilité les communications et les vidéoconférences entre les Autorités centrales d'Europe et d'Amérique latine et a participé en ligne et en personne à une série de formations et de séminaires sur l'enlèvement international d'enfants, la protection des enfants, l'adoption internationale et les aliments destinés aux enfants à l'intention de juges, de praticiens et d'autres acteurs en Argentine, Bolivie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Panama, Paraguay et Uruguay. Le BRALC continue également à contribuer à l'incorporation de la jurisprudence latino-

ANNEXE I

américaine au sein d'INCADAT, y compris en recensant des affaires et en assurant la coordination avec les éditeurs et les traducteurs.

6. En ce qui concerne le fonctionnement spécifique de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, le BRALC a d'abord entrepris une recherche sur la voix de l'enfant dans le contexte des affaires d'enlèvement d'enfants. Cette recherche visait à analyser les moyens par lesquels les enfants peuvent être entendus et comment leurs points de vue sont valorisés dans le cadre des affaires internationales de retour. Le BRALC a produit un rapport interne en la matière. Deuxièmement, en partenariat avec le Réseau ibéro-américain d'écoles judiciaires (RIA EJ), le BRALC a élaboré une formation en ligne sur l'enlèvement international d'enfants à l'intention des juges ibéro-américains. Cette formation se tiendra en février / mars 2020.

7. Promotion des travaux de la HCCH, de ses instruments et de ses Membres : en plus des réunions régulières avec le corps diplomatique à Buenos Aires, le BRALC a tenu cette année des réunions au cours de ses missions avec les acteurs concernés à Cuba, au Belize, au Guatemala, au Mexique, en Équateur, en Bolivie, au Salvador, au Paraguay, au Brésil, au Costa Rica et au Chili.

8. Synergies avec le secteur universitaire : le BRALC a présenté la reconnaissance et l'exécution des accords volontaires lors d'une réunion organisée par l'Association mexicaine de droit international privé et de droit comparé (AMEDIP). Par ailleurs, le BRALC a présenté l'accès international à la justice lors de la réunion annuelle de l'Association argentine de droit international (AADI) et a participé à la première réunion de la Commission consultative de droit international privé, récemment créée au sein du ministère argentin des Affaires étrangères. De plus, le BRALC a organisé une conférence-débat dans ses bureaux, où le professeur invité Diego Fernandez Arroyo (École de droit de Sciences Po) a abordé le thème de la « dénationalisation progressive du droit international privé » et a été suivi d'un débat intéressant avec les participants. Plus de 40 experts ont participé à la conférence, dont des universitaires de renom (pour la plupart membres de la nouvelle Commission consultative de droit international privé du ministère des Affaires étrangères), des juges, le conseiller juridique et des représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Justice et de la Commission des affaires étrangères du Sénat.

B. Participation / présentation à des réunions internationales

9. Le BRALC a participé à la « Conférence pour célébrer le 130^e anniversaire des Traités de Montevideo » qui s'est tenue en juin à Montevideo (Uruguay). Celle-ci a été organisée par l'Institut uruguayen de droit international privé et a consacré une journée à des sujets liés à la HCCH, à l'OEA, à UNIDROIT et à la CNUDCI. Le BRALC a été invité à présenter la reconnaissance et l'exécution des accords volontaires dans les différends familiaux impliquant des enfants.

10. Le BRALC a participé au « Symposium sur l'enlèvement international d'enfants », organisé par l'Académie internationale des avocats en droit de la famille et le Barreau mexicain, avec le soutien du Tribunal supérieur de Mexico. Le BRALC a été invité à présenter un aperçu général du fonctionnement de la Convention HCCH de 1980 sur l'enlèvement d'enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes.

11. Le BRALC a participé au « Séminaire sur les conventions internationales et l'état de droit » qui s'est tenu en novembre au Costa Rica. Son Représentant a participé à ce séminaire dont les principaux objectifs étaient de sensibiliser à l'importance de l'application des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme pour renforcer l'état de droit, ainsi que d'autres instruments internationaux tels que les Conventions de la HCCH. Le BRALC a présenté le thème de l'accès à la justice, l'accès transnational à la justice et les travaux de la HCCH.

12. Le BRALC a participé au « Séminaire pour célébrer le 30^e anniversaire de la CDE » qui s'est tenu au Costa Rica les 21 et 22 novembre 2019. Son Représentant a participé à cette manifestation très médiatisée organisée par la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Le BRALC a présenté le lien entre la CDE et les quatre Conventions de la HCCH sur la protection des enfants, ce qui a été une occasion spéciale de faire le lien entre les travaux de la HCCH et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les défenseurs des droits de l'homme.

ANNEXE I

13. Le BRALC a participé au « II^e Congrès de l'Association internationale des juristes spécialisés en droit de la famille (AIJUDEFSA) », qui s'est tenu à Santiago (Chili) du 4 au 6 décembre 2019. Le BRALC a participé à ce Congrès et a présenté le thème de « l'opposition de l'enfant à son retour dans la Convention Enlèvement d'enfants ».

IV. Défis et travaux futurs

14. La réunion de Buenos Aires sur la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions de la HCCH, qui s'est tenue en 2018, a permis d'identifier plusieurs défis. Le BRALC a travaillé sur ces défis en 2019 et continuera à le faire en 2020. Certains de ces défis et actions pertinentes prévues sont mentionnés ci-dessous :

- Mieux expliquer le rôle du droit international privé dans le renforcement de la protection des droits de l'homme et l'accès à la justice dans le monde entier, afin d'obtenir l'appui politique nécessaire pour faire progresser l'élaboration et l'application du droit international privé.
 - Envisager des actions conjointes avec la Commission des droits de l'homme de l'OEA et d'autres parties prenantes concernées dans le domaine des droits de l'homme et de la protection des enfants.
 - Étudier le rapport entre la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU, en particulier l'objectif du développement durable 16.3 et les instruments de la HCCH, afin de garantir l'accès international à la justice dans le monde entier.
- Contribuer au développement d'une meilleure coordination interne entre les organismes publics et les parties prenantes concernées, afin de rendre plus efficace le processus d'incorporation des nouvelles Conventions.
 - Continuer à promouvoir les réunions interinstitutionnelles des parties prenantes en vue de l'évaluation et de la mise en œuvre des instruments de la HCCH.
- Manque de sensibilisation et d'expertise en droit international privé parmi les opérateurs juridiques (secteur public, juges et professionnels).
 - Continuer à promouvoir les synergies et à renforcer la coopération avec le secteur universitaire.
 - Étudier les synergies avec l'Association internationale des juristes

15. Mise en œuvre et fonctionnement des Conventions de la HCCH relatives à la protection des enfants

- Continuer à aider les parties prenantes concernées dans la mise en œuvre des Conventions (lorsque cela est possible et pratique en partenariat avec d'autres Membres et institutions).
- Organiser la formation en ligne sur l'enlèvement international d'enfants en partenariat avec le Réseau ibéro-américain d'écoles judiciaires.
- Continuer à soutenir le développement de la base de données INCADAT

16. Barrière linguistique

- Poursuivre la traduction des documents avec le système de pratiques professionnelles développé avec l'Université catholique de Buenos Aires.

17. Participation des États des Caraïbes

- Aider les États qui viennent d'adhérer aux instruments de la HCCH
- Organiser une réunion conjointe avec la Cour de justice des Caraïbes
- Envisager d'éventuelles actions conjointes avec la CARICOM

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)
(RAS de Hong Kong, République populaire de Chine)

I. Introduction

1. Le CAGP a donné son aval à la mise en place du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique au sein de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RAS de Hong Kong) en République populaire de Chine lors de sa réunion d'avril 2012. Par la suite, les travaux préparatoires en vue de la mise en place du Bureau régional ont progressé entre mai et novembre 2012. Le Bureau régional Asie Pacifique a officiellement ouvert ses portes le 13 décembre 2012 dans les locaux qu'il loue à Hong Kong.

II. Le Bureau

2. Le BRAP est dirigé (à temps partiel) par M. Frank Y K Poon, ancien Procureur général de la RAS de Hong Kong, qui est le troisième Représentant du BRAP depuis le premier août 2017. Mme Alix Ng occupe le poste de Chef de bureau et supervise les travaux administratifs du Bureau ; Mme Judy Xiong, détachée du ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine depuis juillet 2017, soutient le Représentant en effectuant des tâches juridiques. De temps à autre, le Bureau régional bénéficie du soutien à long ou court terme de stagiaires locaux ou internationaux.
3. Depuis sa création, le BRAP fait office de pont pour renforcer les communications et la compréhension entre le BP de la HCCH et les États de la région. Malgré ses ressources limitées et son personnel restreint, le BRAP ne s'est épargné aucun effort pour assurer la promotion de la HCCH et de ses instruments, en organisant des événements, en créant des projets et en organisant une variété d'autres activités dans toute la région. Le BRAP s'est concentré sur les priorités du Bureau Permanent et ses travaux portant sur les principaux domaines de la HCCH.

III. Bilan : projets et activités de 2019

4. Du 19 au 22 février 2019, les experts du Groupe de travail informel II et du Groupe IV dans le cadre du Projet Jugements se sont réunis à Hong Kong. Les réunions ont été coorganisées par le ministère de la Justice de la RAS de Hong Kong et le BRAP. Le mandat des deux groupes était de travailler sur les questions relatives aux jugements concernant les gouvernements et les tribunaux communs. Les délégués des États impliqués ont eu une discussion sur les clauses pertinentes du projet de texte. Les réunions des deux groupes de travail ont contribué à la conclusion de la Convention HCCH de 2019 sur les jugements.
5. Le 25 mars 2019, le BRAP a été invité par le Cabinet du Procureur général de Malaisie à présenter aux fonctionnaires malaisiens un exposé sur les travaux de la HCCH et les avantages des instruments de la HCCH ainsi que de la Convention Apostille. Ils ont été informés par des fonctionnaires du Cabinet du Procureur général de la Malaisie que le Cabinet soutenait l'adhésion de la Malaisie à la Convention HCCH de 1961 sur l'Apostille.
6. Du 22 au 23 août 2019, le Secrétaire général et le BRAP ont été invités à participer et à prendre la parole lors de la conférence biennale de la Société asiatique de droit international qui s'est tenue à Manille. Ils ont assisté à plusieurs réunions organisées par le ministère des Affaires étrangères des Philippines avec des fonctionnaires et des organisations, dont le juge en chef de

- la Cour suprême des Philippines, le secrétaire aux Affaires étrangères et le vice-Président exécutif de l'Association intégrée du barreau des Philippines. Les fonctionnaires philippins ont été familiarisés avec plusieurs Conventions de la HCCH. Le Secrétaire général a été à son tour informé par des fonctionnaires philippins de l'évolution de l'adhésion des Philippines à la Convention HCCH de 1965 sur la notification. Le gouvernement philippin envisage également la possibilité d'adhérer à la Convention HCCH de 1970 sur les preuves. Au même moment, la Cour suprême des Philippines étudiait la nouvelle Convention HCCH de 2019 sur les jugements, conclue en juillet 2019.
7. Le 9 septembre 2019, l'événement mondial inaugural pour la promotion de la Convention HCCH de 2019 sur les jugements, co-organisé par la HCCH et le Département de la Justice de la RAS de Hong Kong, s'est tenu à Hong Kong. Le BRAP a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de la Justice de la RAS de Hong Kong. Cette conférence a réuni plus de 200 participants, dont plus de 30 venaient de l'étranger. Elle a été ouverte par M. Jia Guide, Directeur général du Département des traités et du droit du ministère chinois des Affaires étrangères, Mme Teresa Cheng, Secrétaire à la justice de la RAS de Hong Kong, et par le Secrétaire général. La conférence a donné un aperçu général de la Convention sur les jugements ainsi que des implications politiques découlant de son adoption et de sa mise en œuvre, y compris la stratégie et la planification du règlement des différends et les aspects techniques de la Convention. La conférence a réussi à promouvoir une meilleure compréhension de la Convention dans la région et elle a lancé avec succès une série d'événements de promotion de l'instrument nouvellement conclu.
 8. Le 12 septembre 2019, le Secrétaire général et le BRAP se sont rendus au Myanmar où le Secrétaire général a rencontré le Président de la Cour suprême et le Procureur général du Myanmar. Les fonctionnaires du Myanmar ont soutenu les travaux de la HCCH et ont reconnu qu'il était nécessaire d'élaborer des principes de droit international privé pour améliorer l'environnement des entreprises. Une discussion franche s'est également tenue sur les problèmes de ressources au Myanmar et son besoin d'assistance technique dans le domaine du droit international privé. Le Secrétaire général a évoqué l'importante conclusion de la Convention HCCH de 2019 sur les jugements. Il a également mentionné plusieurs Conventions de la HCCH susceptibles d'intéresser le Myanmar, notamment la Convention HCCH de 1961 sur l'Apostille et la Convention HCCH de 2005 sur l'élection de for.
 9. Le BRAP a été invité à participer à la réunion du Conseil d'administration de l'*ASEAN Law Association* (ALA) qui s'est tenue à Phuket (Thaïlande) le 21 novembre 2019. L'ALA est une organisation influente dont les membres sont de hauts responsables juridiques et des juges des dix membres de l'ASEAN. Le BRAP a présenté les travaux et les méthodes de la HCCH et a donné un bref aperçu de la Convention HCCH de 1961 sur l'Apostille et de la manière dont la Convention pourrait bénéficier aux diverses initiatives de l'ASEAN, notamment la création de la Communauté économique de l'ASEAN et du Partenariat économique régional global comprenant l'ASEAN et au moins cinq autres économies.
 10. Le 27 novembre 2019, le Secrétaire général et le BRAP ont rencontré le vice-Premier ministre de Thaïlande et le Secrétaire permanent du ministère de la Justice et ont eu un échange très utile en ce qui concerne l'ambition de la Thaïlande de devenir Membre de la HCCH. Un signal positif a également été donné par les fonctionnaires thaïlandais en ce qui concerne la possibilité pour la Thaïlande d'adhérer à la Convention HCCH de 1961 sur l'Apostille.
 11. Le 29 novembre 2019, le Secrétaire général et le BRAP ont rencontré des fonctionnaires du ministère indonésien de la justice et des droits de l'homme, à Jakarta. Ils ont procédé à un échange de points de vue sur la question de l'adhésion de l'Indonésie à la HCCH en tant que Membre. Ils ont également examiné la possibilité selon laquelle l'Indonésie adhère à la Convention HCCH de 1961 sur l'Apostille.

12. Outre les activités mentionnées ci-dessus, le BRAP a coopéré avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales ainsi qu'avec les universités de la région pour promouvoir la HCCH et ses instruments. Ces organisations comprenaient l'APEC (Coopération économique Asie Pacifique), l'ASEAN, la CNUDCI et l'Académie asiatique de droit international. Le BRAP a également participé au Symposium sur la médiation familiale à Singapour en mars 2019, au cours duquel l'exécution des accords de médiation transfrontière a été étudiée, et a participé au séminaire organisé pour le Programme d'échanges et de recherches sur le droit international Chine – AALCO (Organisation consultative juridique afro-asiatique) à Hong Kong en août 2019. En septembre 2019, le BRAP a participé au *Belt and Road Summit* à Hong Kong pour promouvoir le travail de la HCCH. En outre, le BRAP a présenté les principales Conventions de la HCCH lors du Sommet judiciaire de l'Asie et du Pacifique et de la Table ronde judiciaire de l'Asie et du Pacifique à Hong Kong, organisés par la CNUDCI en novembre 2019. En décembre 2019, le BRAP a reçu des fonctionnaires de l'Autorité centrale japonaise en vertu de la Convention HCCH de 1980 sur l'enlèvement d'enfants et a eu un échange de vues utile sur la collaboration future pour promouvoir cette Convention dans la région Asie Pacifique.

IV. Défis

13. La diversité des contextes culturels et religieux, ainsi que des traditions juridiques des États de la région Asie Pacifique, continue de poser un défi aux efforts du BRAP pour promouvoir les Conventions de la HCCH, en particulier lorsqu'il s'agit de Conventions traitant de questions familiales. Dans le même temps, le retard dans le développement du droit interne et l'expertise limitée en matière de droit international privé des économies émergentes et des États moins développés de la région font qu'il est plus difficile pour ces États d'adhérer aux instruments de la HCCH et d'assurer leur mise en œuvre et leur fonctionnement adéquats. Enfin, le manque de compréhension des travaux de la HCCH et de ses Conventions est un obstacle à l'adhésion aux instruments de la HCCH. Cela dit, le BRAP continuera de jouer un rôle important dans ce contexte difficile.
14. Par ailleurs, les contraintes de ressources actuelles du BRAP (qui reposent uniquement sur les contributions volontaires des Membres) font qu'il est toujours difficile pour le BRAP d'établir des plans et des engagements opérationnels à long terme.

V. Travaux futurs

15. En 2020, le BRAP continuera à participer à des événements et des activités afin de promouvoir la HCCH et ses principales Conventions, de chercher des moyens de renforcer les réseaux d'Organes nationaux ainsi que d'Autorités centrales et compétentes de la région et d'améliorer les différents services post-conventionnels de la HCCH. En mars, le BRAP aidera probablement le BP à présenter les travaux de la HCCH et en particulier la Convention HCCH de 1961 sur l'Apostille lors de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de l'ASEAN au Myanmar. Il est également prévu de co-organiser un séminaire au Japon en 2020 avec le ministère des Affaires étrangères du Japon, qui portera sur la Convention HCCH de 1980 sur l'enlèvement d'enfants. Par ailleurs, comme mentionné dans les rapports précédents, le BRAP se réjouit de déménager ses bureaux dans l'ancien bâtiment de la Mission française situé dans le district central de Hong Kong vers le milieu de l'année 2020, qui est généreusement fourni par le Gouvernement de la RAS de Hong Kong. Le BRAP travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement de la RAS de Hong Kong en vue de faciliter le déménagement ainsi que de procéder à tous les travaux préparatoires nécessaires.